



PROGRAMME ANNUEL 2013





Programme annuel 2013

Table des matières

Aperçu	3
1 Mandat légal	4
2 Charte, stratégie et objectifs	4
3 Tâches principales	5
3.1 Vérification des comptes	5
3.2 Surveillance financière	6
3.3 Assistance à la Délégation des finances des Chambres fédérales et au Conseil fédéral	6
4 Principaux champs d'audit	6
5 Audits dans les départements et à la Chancellerie fédérale	8
6 Révisions en suspens et publication des rapports d'audit	9
7 Relations du CDF avec d'autres organes de surveillance	9
7.1 Inspections des finances de la Confédération	9
7.2 Contrôles cantonaux des finances	9
7.3 Cours des comptes étrangères	9
7.4 Organisations professionnelles et associations	10
8 Assurance-qualité et ressources du CDF	10
Annexes	11

Aperçu

Le programme annuel du Contrôle fédéral des finances (CDF) découle de son mandat légal, de sa stratégie et de ses objectifs annuels 2013. Les mandats de révision ou de contrôle absorbent un tiers des capacités d'audit. Lors de ces vérifications de clôture, le CDF est légalement tenu de confirmer chaque année la régularité et la légalité du compte annuel aux Commissions des finances ou aux organes compétents. Près des deux tiers de ses ressources sont consacrées à la surveillance financière, qui englobe également les questions d'économie, de rentabilité et d'efficacité, en plus de la vérification de la régularité et de la légalité. Le CDF assume cette tâche dans le cadre d'audits de la gestion financière des unités administratives, de révisions informatiques, d'audits de construction, de vérifications de la rentabilité et d'évaluations. Il choisit l'objet de ses audits en se fondant sur une analyse des risques.

Les mandats de la Délégation des finances des Chambres fédérales et ceux du Conseil fédéral mobilisent d'autres ressources. En plus de son activité d'audit, le CDF participe à la préparation et à l'organisation des visites d'information de la Délégation des finances, exécute des mandats découlant de révisions et rédige des avis sur les questions les plus diverses.

Les relations avec d'autres organes de surveillance sont indispensables au travail du CDF. Le CDF assume la direction technique en matière de surveillance financière publique. Le CDF entend répondre à cette exigence notamment grâce à des mesures de formation pour les inspections des finances de la Confédération et à une collaboration étroite avec les contrôles cantonaux des finances. L'engagement auprès d'organisations professionnelles et d'associations spécialisées suisses, l'échange d'expériences ciblé avec les cours des comptes étrangères et la participation aux groupes de travail des organisations spécialisées bénéficient à l'assurance-qualité. Le CDF est un expert-réviseur agréé par l'Autorité fédérale de surveillance en matière de révision (ASR).

La vérification du compte d'Etat, l'un des plus importants boucllements individuels de l'économie suisse, constitue une tâche centrale du CDF. Celui-ci exécute également des mandats de révision pour des fonds, des organismes affiliés et des organisations internationales. Le programme annuel met aussi l'accent sur des audits dans le domaine des transports, avec les grands projets d'infrastructure ferroviaire et les routes nationales, et comprend différents examens des constructions et des acquisitions ainsi que des audits informatiques. Le CDF contrôle non seulement les dépenses, mais aussi les recettes de la Confédération.

1 Mandat légal

Le Contrôle fédéral des finances (CDF) est l'organe suprême de surveillance financière de la Confédération. En vertu de l'art. 1 de la loi sur le Contrôle des finances (LCF), il est soumis uniquement à la Constitution et à la loi dans l'exercice de ses fonctions de contrôle. Il assiste l'Assemblée fédérale dans l'exercice de sa haute surveillance et le Conseil fédéral dans l'exercice de sa surveillance de l'administration fédérale. Le CDF agit dans l'intérêt des contribuables en tant que bénéficiaires de prestations publiques, car il s'engage pour une administration économe, responsable et performante.

Le CDF exerce une activité autonome et indépendante dans les limites des prescriptions légales. Il fixe chaque année son programme annuel, qu'il communique à la Délégation des finances des Chambres fédérales et au Conseil fédéral. Il peut refuser les mandats spéciaux qui compromettraient la réalisation du programme de révision.

Le législateur a défini en détail le champ de contrôle du CDF à l'art. 8 LCF. Ne sont pas soumises à la surveillance du CDF la Banque nationale suisse et, en vertu d'une loi spéciale, la société suisse de radiodiffusion et de télévision. La cheffe du Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) peut toutefois charger le CDF d'audits spéciaux. La Caisse nationale suisse d'assurance en cas d'accidents (CNA) n'est pas assujettie à la surveillance du CDF, à l'exception de sa branche assurance militaire, qui est financée avec l'argent des contribuables. Le champ d'application exhaustif de la surveillance financière englobe:

- les unités centrales ou décentralisées de l'administration fédérale;
- les Services du Parlement;
- les bénéficiaires d'indemnités et d'aides financières;
- les collectivités, les établissements et les organisations, indépendamment de leur statut juridique, auxquels la Confédération a confié l'exécution de tâches publiques;
- les entreprises dont la Confédération détient plus de 50 % du capital social;
- les tribunaux fédéraux, l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers et l'Autorité fédérale de surveillance en matière de révision, pour autant que cela relève de la haute surveillance par l'Assemblée fédérale.

2 Charte, stratégie et objectifs

Dans sa charte, le CDF a consigné sa mission et les lignes directrices de son activité. La charte témoigne de ses valeurs et de sa volonté de formuler ses objectifs dans une perspective à long terme et de fournir des prestations de qualité. L'excellence des prestations et des résultats présuppose une gestion dans laquelle la politique et la stratégie, le personnel et les ressources ainsi que les processus sont exploités de manière optimale. La direction du CDF relèvera ce défi en 2012 également.

Le CDF axe ses audits sur les processus et les risques. Il souhaite affecter davantage ses ressources à la surveillance financière, en particulier aux examens de rentabilité, aux évaluations et aux audits transversaux interdépartementaux. Le CDF assume des mandats d'organe de révision lorsqu'ils permettent des synergies avec la surveillance financière, lorsqu'ils sont intéressants de par leur nature, lorsqu'ils sont politiquement souhaitables ou lorsqu'ils présentent un intérêt public.

Le CDF attache une grande importance à la collaboration avec les contrôles cantonaux des finances et les inspections financières internes à la Confédération. Il souhaite renforcer la coopération avec les premiers, notamment dans la perspective de la nouvelle péréquation financière. En 2013, d'autres audits seront menés conjointement avec les contrôles cantonaux des finances. La conférence annuelle organisée à la fin de l'été 2013 est consacrée à un thème pertinent pour les deux parties.

En se fondant sur l'examen en profondeur des inspections financières de la Confédération, le CDF veut œuvrer en faveur de leur renforcement et de leur indépendance. La conférence des directeurs des inspections des finances aborde des thèmes importants et des stratégies d'audit. Par ailleurs, des contrôles conjoints doivent renforcer la compréhension mutuelle.

Dans la mesure de ses possibilités, le CDF coordonne les audits des différents organes de contrôle afin d'éviter les doublons et les lacunes inacceptables en matière d'audit. Il harmonise ses programmes avec les inspections des finances et les secrétariats des instances parlementaires de surveillance. La coordination atteint toutefois ses limites lorsque des mandats et méthodes d'audit divergent trop les uns des autres et que les Commissions de surveillance modifient les priorités en raison de l'actualité.

3 Tâches principales

3.1 Vérification des comptes

Le CDF vérifie chaque année le compte d'Etat de la Confédération. Le fonds de compensation de l'assurance vieillesse et survivants (AVS), de l'assurance invalidité (AI) et de l'assurance perte de gain (APG), le fonds de compensation de l'assurance-chômage (AC), le fonds pour les grands projets ferroviaires, le fonds d'infrastructure, le domaine des EPF (ses deux hautes écoles et quatre établissements de recherche), le Fonds national suisse de la recherche scientifique, la Régie fédérale des alcools, Swissmedic, l'Institut fédéral de la propriété intellectuelle, l'Institut fédéral de métrologie (METAS), l'Autorité de surveillance en matière de révision et la FINMA comptent également parmi les mandats importants du CDF.

3.2 Surveillance financière

La surveillance financière ne se limite pas à la vérification des comptes, de leur tenue et de leur présentation; elle s'attache également aux questions de légalité matérielle, d'économie, de rentabilité et d'efficacité des programmes de dépenses. En vertu de l'art. 5 LCF, le CDF peut examiner si les ressources sont employées de manière économe et si les dépenses consenties ont l'effet escompté. En matière de surveillance financière, le CDF fait la distinction entre l'audit de la gestion financière des unités administratives, les examens des subventions, les révisions informatiques, les évaluations, les examens des constructions et des acquisitions, les vérifications de prix et les audits transversaux.

3.3 Assistance à la Délégation des finances des Chambres fédérales et au Conseil fédéral

D'après l'art. 1 LCF, le Parlement et le Conseil fédéral peuvent confier des mandats spéciaux au CDF. Ceux du Parlement sont attribués par l'intermédiaire de la Délégation des finances. Les rapports relatifs aux révisions et aux audits de surveillance financière aident la Délégation des finances à exercer sa haute surveillance sur l'administration. Ils lui permettent le cas échéant d'intervenir auprès du Conseil fédéral.

4 Principaux champs d'audit

Le programme annuel a été élaboré au quatrième trimestre de l'année dernière afin de pouvoir affecter à temps les collaborateurs et les ressources aux différents projets. Des imprévus peuvent toutefois conduire à une réorganisation des priorités en cours d'année.

Sur la base de son mandat légal, de sa stratégie et de ses objectifs annuels, le CDF a défini les principaux axes suivants pour son programme annuel:

■ *Compte d'Etat*

Le CDF réalise ses audits selon les normes suisses d'audit (NAS). Le Parlement doit pouvoir s'assurer que les comptes ont été vérifiés par un organe de contrôle indépendant avant leur approbation et que les chiffres présentés reflètent correctement la situation financière de la Confédération. Les inspections des finances participent également aux vérifications des comptes dans les unités administratives. Les résultats des audits sont communiqués aux deux Commissions des finances dans un rapport d'attestation et à l'Administration fédérale des finances dans un rapport explicatif détaillé qui est également soumis à la Délégation des finances. Le rapport d'attestation est publié sur le site Internet du CDF.

■ *Domaine des EPF*

Le CDF vérifie les comptes annuels du domaine des EPF au sens d'un audit de groupe, à l'aide des comptes du Conseil des EPF, des deux hautes écoles et des quatre établissements de recherche. La révision des différents comptes annuels du domaine des EPF sert de base à des audits plus approfondis en matière de surveillance financière.

■ *Assurances sociales*

Le CDF est légalement tenu d'exécuter les mandats de révision du fonds de compensation de l'AVS/AI/APG, du fonds de compensation de l'AC, de la Caisse fédérale de compensation (CFC) et de la Caisse suisse de compensation (CSC). Le programme annuel comprend les révisions prescrites par la loi.

■ *AlpTransit*

Le CDF est chargé de la haute surveillance financière et de la coordination des différents services de révision et organes de surveillance pour la construction de la transversale ferroviaire alpine. Chaque instance de contrôle assume la responsabilité de ses propres audits. Le CDF s'assure de l'absence de doublons et de lacunes relatives aux risques importants. Enfin, il vérifie les comptes du Fonds pour les grands projets ferroviaires.

■ *Péréquation financière*

Le CDF vérifie auprès des cantons et des offices fédéraux les bases de calcul et l'exécution de ce dernier pour les différents indices de la péréquation des ressources et de la compensation des charges. Une erreur dans les données de base ou dans leur traitement peut avoir des conséquences financières considérables pour les cantons et la Confédération. Le CDF effectue des opérations d'audit auprès des offices fédéraux concernés et de certains cantons. L'objectif est de vérifier les données de base de tous les cantons selon un rythme quadriennal.

■ *Audits informatiques*

Le CDF assume les tâches d'un inspectorat indépendant dans le domaine de l'informatique de la Confédération. Le contrôle de la sécurité, du fonctionnement et de la rentabilité des nombreuses applications informatiques constitue une part importante du programme annuel. Des vérifications portant sur les applications et un audit transversal sur la sécurité informatique sont prévus.

■ *Examens de rentabilité et évaluations*

Les effets des mesures politiques doivent être évalués en vertu de l'art. 5 LCF. Par évaluation, le CDF entend la présentation et l'appréciation systématiques et objectives du concept, de la réalisation et de l'impact des politiques, programmes ou projets publics. Un examen de rentabilité se limite à la mise en œuvre et analyse les rapports entre les ressources financières (input) et les produits ou prestations de l'administration (output). Les nouveaux projets sont concrétisés en fonction de différents critères d'adéquation, dans le cadre d'une analyse préalable, et soumis à une étude de faisabilité. Grâce à ce processus par étapes et à la validation des différentes phases du projet, le CDF entend éviter l'engagement de ressources dans des projets qui ne fourniront pas les avantages escomptés. Lors des évaluations, le CDF accorde une importance primordiale à la participation des parties concernées, car l'acceptation de l'audit est une condition essentielle au succès d'une évaluation. De plus, tous les rapports d'évaluation sont publiés au sens d'une assurance-qualité.

Durant l'année, le CDF terminera plusieurs projets et commencera de nouvelles évaluations. Les projets en cours et les résultats de ces audits seront publiés sur le site du CDF.

■ *Examens des subventions*

Le CDF est tenu de vérifier l'utilisation légale, régulière et économe des contributions de la Confédération. Des audits sont notamment prévus dans les domaines de la culture, de l'aide au développement, de la science, de l'environnement et de la santé.

■ *Examens des constructions et des acquisitions*

Le CDF réalise des audits spéciaux sur les constructions et les acquisitions. Il peut, par exemple, vérifier des cahiers des charges ou des projets avant leur approbation. Les contrôles sont effectués durant toutes les phases de la construction, mais principalement à un stade précoce, car cela confère une marge de manœuvre plus grande en vue d'éventuelles adaptations. La domotique et les questions environnementales gagnent en importance. Les vérifications portent essentiellement sur une exécution durable des tâches et sur les coûts relatifs au cycle de vie complet. L'influence des interfaces constitue un élément important du contrôle lors de la planification de celui-ci. Concernant les acquisitions, le CDF examine les critères économiques et le respect des prescriptions légales relatives à l'attribution des mandats. Le CDF vérifie aussi le bon déroulement des achats d'installations et de prestations auprès des différents services de la Confédération.

■ *Audits transversaux*

En 2013, le CDF effectuera la troisième partie de l'audit transversal sur la sécurité informatique. Conformément à son mandat légal, le CDF analysera la rentabilité des inspections des finances internes entre 2011 et 2013.

■ *Audits de la gestion financière des unités administratives*

La planification des audits auprès des unités administratives repose sur une analyse des risques. Sont notamment déterminants le volume financier, les tâches nouvelles ou modifiées, la complexité des processus, le système de contrôle interne, les résultats des révisions précédentes, l'informatique et l'importance politique.

■ *Organisations internationales*

En vertu de l'art. 6 LCF, le CDF exerce plusieurs mandats auprès d'organisations internationales. Ceux-ci incombent traditionnellement à la Suisse (par ex. Union postale universelle à Berne) ou doivent être assumés par elle en tant que membre de l'organisation correspondante, selon un roulement. Eu égard à la vérification des comptes des organisations spéciales des Nations Unies, le CDF fait partie du Groupe d'auditeurs externes de l'Organisation des Nations Unies avec neuf autres cours des comptes. Il bénéficie ainsi d'un échange mutuel d'expériences avec des autorités de contrôle étrangères et peut utiliser les synergies correspondantes dans la surveillance financière.

5 Audits dans les départements et à la Chancellerie fédérale

Les audits prévus sont répertoriés à l'annexe 1. Des développements imprévus, la disponibilité des interlocuteurs dans les unités administratives ou des postes vacants peuvent entraver une réalisation des audits conforme à la planification.

6 Révisions en suspens et publication des rapports d'audit

Les rapports d'audit du CDF contiennent de nombreuses constatations et plusieurs recommandations avec des délais de mise en œuvre. Ces dernières sont classées par ordre de priorité, selon qu'une action est impérative ou que l'unité administrative dispose d'une certaine marge de manœuvre pour la réalisation. Le CDF vérifie lors de contrôles complémentaires si les recommandations sont appliquées. Celles qui ne le sont pas dans les délais peuvent donner lieu à des suspens, qui sont annoncés au Conseil fédéral. Le CDF effectue également un contrôle des suspens, ce qui lui permet d'informer de la situation dans son rapport annuel, conformément à l'art. 14 LCF. En vertu de l'al. 4 de cet article, le Conseil fédéral doit surveiller la mise en œuvre de ces suspens.

Sur la base de l'art. 14 LCF, le CDF peut publier certains rapports après leur traitement par la Délégation des finances. Il divulgue au sens d'une assurance-qualité tous les rapports d'évaluation, ceux sur les audits transversaux, le rapport d'attestation relatif au compte d'Etat et certains rapports de la surveillance financière.

7 Relations du CDF avec d'autres organes de surveillance

7.1 Inspections des finances de la Confédération

Le CDF souhaite entretenir la collaboration avec les inspections des finances internes à la Confédération. Celles-ci prennent part aux travaux de révision du compte d'Etat. Leurs collaborateurs participent également aux formations internes du CDF. Des thèmes communs sont traités lors de la conférence des directeurs des inspections des finances. De plus, des audits conjoints et l'examen susmentionné de l'efficacité des inspections des finances sont prévus.

7.2 Contrôles cantonaux des finances

Le CDF rencontre régulièrement les contrôles cantonaux des finances et organisera de nouveau à la fin de l'été 2013 une conférence nationale afin d'approfondir plusieurs thèmes spécifiques. Les cantons demandent à juste titre au CDF d'assumer davantage de fonctions de coordination en cas de tâches communes à la Confédération et aux cantons. Des groupes de travail conjoints permettent un échange d'expériences régulier.

7.3 Cours des comptes étrangères

Le CDF échange de manière ciblée des expériences sur les méthodes et les normes avec les cours des comptes d'autres pays et participe à des projets des organisations internationales INTOSAI et EUROSAI. Il prend également part aux groupes de travail de l'EUROSAI et préside celui consacré à l'informatique.

7.4 Organisations professionnelles et associations

La crédibilité du CDF repose entre autres sur sa collaboration avec les principales associations professionnelles de Suisse. Le CDF est particulièrement actif en matière d'audits informatiques et auprès de la Chambre fiduciaire. Il apporte par ailleurs une contribution à l'Association suisse d'audit interne (ASAI) et préside la Société suisse d'évaluation (SEVAL).

La loi sur la surveillance de la révision (LSR) a introduit un agrément dans le cadre duquel une autorité de surveillance vérifie si les réviseurs et les entreprises de révision satisfont aux exigences légales pour l'activité de révision. D'après l'art. 6 LSR, les contrôles des finances des pouvoirs publics sont admis en tant qu'entreprises de révision à condition qu'ils remplissent les exigences de la loi. Le CDF répond à ces exigences et aux qualifications techniques; il est expert-réviseur agréé.

8 Assurance-qualité et ressources du CDF

Le CDF réalise ses audits selon une approche axée sur les processus et sur les risques et en conformité avec les normes de la Chambre fiduciaire et de l'INTOSAI, l'organisation spécialisée des Nations Unies pour le contrôle des finances publiques.

La surveillance financière, gage d'une administration en amélioration constante au service de la collectivité, se fonde sur le savoir, l'expérience professionnelle et les compétences sociales. Le CDF attache donc une grande importance à la formation et au perfectionnement de ses collaborateurs. A cette fin, des cours sont organisés en janvier pour le personnel du CDF et des inspections des finances de la Confédération. Ils sont aussi en partie ouverts au personnel des contrôles cantonaux des finances. Le CDF entend ainsi maintenir et échanger les connaissances acquises afin de les mettre en pratique de façon ciblée dans le cadre de son mandat légal. Ses collaborateurs sont tenus d'approfondir leurs connaissances dans leur domaine et de les diffuser au sein du CDF.

Dans le budget 2013, le Parlement a accordé au CDF des crédits de 22 millions de francs. Les collaborateurs du CDF réaliseront près de 90 % du programme annuel. En vertu de l'art. 3 LCF, les 10 % restants seront exécutés par des externes dûment mandatés, mais sous la responsabilité et la direction du CDF. Les audits liés à la surveillance financière en tant que tâche souveraine ne sont pas facturés aux unités administratives. En revanche, le CDF peut imputer les vérifications de comptes aux fondations de droit public, aux établissements, aux fonds et autres organismes spéciaux contrôlés, sur la base de l'ordonnance sur les émoluments de la Confédération.

Annexes

1. Aperçu des audits prévus
2. Organigramme du CDF
3. Abréviations

Programme annuel 2013

Annexe 1

Aperçu des audits prévus en 2013

Voici les responsables de mandat par domaine:

- DFI/DDPS	Jean-Marc Blanchard	031 323 10 97
- DFAE/organisations int.	Didier Monnot	031 323 10 48
- DETEC	Robert Scheidegger	031 323 10 15
- SP/CF/ChF/DEFR	Eric-Serge Jeannet	031 323 10 39
- DFF	Andreas Meyer	031 323 11 75
- Assurances sociales/OFSP/ DFJP/tribunaux	Walter Risler	031 323 10 63

Tribunal fédéral

- Transparence en matière de coûts informatiques

Ministère public de la Confédération

- Procédure ayant des incidences financières des entreprises ayant acquis l'autonomie

Chancellerie fédérale

- Coûts d'hébergement du site www.ch.ch

Département fédéral des affaires étrangères

Secrétariat général

- Efficacité des activités de l'inspection des finances

Secrétariat d'Etat

- Gestion financière

Représentations diplomatiques et consulaires suisses à l'étranger

- Audit de construction de la représentation de Moscou, en Russie
- Audit de la gestion financière des programmes du SECO, de la DDC et de l'ODM concernant l'Afrique du Nord
- Audit de la gestion financière et audit de construction de la représentation d'Alger, en Algérie
- Gestion financière de la direction consulaire

Direction des ressources

- Audit de fonctionnement des procédures du DFAE liées aux subventions
- Audit de fonctionnement des procédures du DFAE liées au personnel

Direction du développement et de la coopération

- Gestion financière

Département de l'intérieur

Archives fédérales suisses

- Gestion financière et gouvernance en matière de TIC

Office fédéral de la culture

- Procédures et sélection d'aides financières et de contributions d'encouragement du cinéma
- Gestion de projet auprès de la Cinémathèque Suisse

Office fédéral de la santé publique

- Rentabilité du fonds de prévention du tabagisme
- Procédures liées aux subventions
- Vérification des comptes 2012

Office fédéral de la statistique

- Procédures et crédits dans le domaine du personnel

Office fédéral des assurances sociales

- Subventions pour l'aide à la vieillesse
- Organisation et analyse des risques concernant la surveillance de la Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle
- Contrôle et surveillance des prestations complémentaires AVS et AI
- Contrôle des coûts des moyens auxiliaires de l'assurance invalidité
- Vérification des comptes 2012

Département fédéral de justice et police

Secrétariat général

- Procédures ayant des incidences financières du centre de compétences en matière de personnel

Centre de services informatiques CSI-DFJP

- Gestion des identités et des accès (portail ISSD)

Ministère public de la Confédération

- Procédures ayant des incidences financières après l'acquisition de l'autonomie (audit de fonctionnement et audit prudentiel)

Commission fédérale des maisons de jeu

- Stratégie en matière de surveillance

Fonds pour les frontières extérieures de l'Union européenne

- Projets prévus dans le programme annuel 2011

Office fédéral des migrations

- Taxe spéciale ou obligation de rembourser les coûts dans le domaine de l'asile
- Procédures d'acquisition des prestations de services et des marchandises

Département de la défense, de la protection de la population et des sports

Secrétariat général

- Efficacité des activités de l'inspection des finances

Service de renseignement de la Confédération

- Vérification des comptes 2012

Office fédéral de la protection de la population

- Gestion du projet du DDPS concernant un système de gestion des données pour la protection civile et d'autres projets

Etat-major de l'armée

- Analyse de la situation concernant le programme «Systèmes d'exploitation et logistiques Défense/armasuisse»
- Office central du matériel historique de l'armée: analyse de la situation et de la rentabilité

Base logistique de l'armée

- Acquisition de prestations de services externes et adéquation des mandats externes
- Audit des procédures

Base d'aide au commandement

- Audit transversal sur la sécurité informatique

armasuisse – domaine Acquisitions

- Efficacité de l'organisation des acquisitions avec accent sur les délégations à des tiers, audits auprès de tiers inclus
- Contrôle des prix

Département fédéral des finances

Unité de pilotage informatique de la Confédération

- Audit transversal sur la sécurité informatique (3^e partie)

Administration fédérale des douanes

- Révision du compte d'Etat 2012 de la Confédération Suisse
- Révision intermédiaire du compte d'Etat 2013
- Révision intermédiaire du compte d'Etat 2013, partie ITGC
- Caisse d'épargne du personnel fédéral: révision des comptes 2012
- Caisse d'épargne du personnel fédéral: révision intermédiaire des comptes 2013
- Relations d'affaires avec les établissements financiers
- Nouvelle péréquation financière (RPT): contrôle relatif à l'assurance de la qualité de la péréquation des ressources et de la compensation des charges selon l'art. 6, let. j, LCF
- Rapports «Bilan du SCI lié aux états financiers»

Centrale de compensation

- Intégration du centre de solutions informatiques de l'OFIT à Genève

Caisse fédérale de compensation

- Révision finale des comptes 2012
- Révision principale 2013
- Révision des comptes 2012 de la Caisse de compensation pour allocations familiales
- Révision intermédiaire des comptes 2013 de la Caisse de compensation pour allocations familiales

Caisse suisse de compensation

- Révision finale des comptes 2012
- Révision principale 2013

Office fédéral du personnel

- Fonds de secours: révision des comptes 2012
- Audit de fonctionnement du Centre de services en matière de personnel du DFF
- Procédures de traitement des frais de la Confédération
- Audit de fonctionnement concernant le personnel

Administration fédérale des contributions

- Liquidation du projet INSIEME
- Impôt fédéral direct: contrôle du recouvrement de l'impôt dans les cantons à la demande des contrôles cantonaux des finances et en collaboration avec eux
- Audit de fonctionnement concernant l'impôt anticipé et les droits de timbre
- Audit de fonctionnement concernant le personnel

Administration fédérale des douanes

- Révision du compte d'Etat 2012

- Audit de fonctionnement concernant l'impôt sur les huiles minérales et la taxe sur le CO₂
- Audit de fonctionnement concernant le personnel
- Audit de la gestion financière de la Caisse de prévoyance du personnel des douanes

Office fédéral de l'informatique et de la télécommunication

- Gestion de la continuité des affaires (Business Continuity Management) au centre d'exploitation de l'OFIT
- CA et imputation des prestations
- Audit de fonctionnement concernant les procédures d'acquisition et révision concernant les marchés publics
- Audit de fonctionnement concernant le personnel de l'OFIT

Office fédéral des constructions et de la logistique

- Rentabilité des prestations de nettoyage
- Mise en œuvre de la Planification des locaux 2012 - Informations pour la Planification des locaux 2024
- Révision intermédiaire du compte d'Etat 2013; personnel
- Révision intermédiaire du compte d'Etat 2013; procédure concernant les placements

Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche

Secrétariat général

- Audit concernant les acquisitions à l'échelon du secrétariat général en lien avec les grands projets du département

Secrétariat d'Etat à l'économie

- Gestion du fonds LIM et instrument de reporting au sein du SECO, mise en œuvre de la convention-programme NPR dans trois cantons
- Organisation et procédures, sélection de projets en lien avec le programme de contribution de la Suisse à l'élargissement de la République tchèque

Office fédéral de l'agriculture

- Evaluation des effets des crédits d'investissement dans l'agriculture

Office fédéral du logement

- Gestion financière, y compris les procédures liées aux subventions et au soutien

Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation

- Gestion financière, y compris procédures liées aux subventions

Commission pour la technologie et l'innovation

- Projet détaillé concernant CTIanalytics
- Utilisation économique des ressources et gestion financière correcte et conforme

- Révision des comptes 2012

Département de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication

Secrétariat général

- Stratégie, organisation et gestion financière de l'informatique du département et suivi en la matière

Office fédéral des transports

- Infrastructure: audit concernant le financement de l'infrastructure ferroviaire (CFF et chemins de fer privés)
- Infrastructure: audit concernant le projet de tunnel de Rosshäusern (BLS SA)

Office fédéral de l'aviation civile

- Rentabilité de la mise en œuvre des mesures découlant de l'impôt sur les huiles minérales
- Révision intermédiaire du compte d'Etat 2013; personnel

Office fédéral de l'énergie

- Vérification des comptes

Office fédéral des routes

- Audit du système Td-Cost et révision intermédiaire de la procédure concernant les acquisitions
- Audit des acquisitions
- Efficacité des activités de l'inspection des finances
- Vérification des comptes 2012
- Audit de projet

Office fédéral de la communication

- Audit concernant les subventions

Office fédéral de l'environnement

- Mise en œuvre financière du programme Bâtiments
- Audits dans les cantons concernant les subventions dans les domaines Nature, Paysage et Gestion des espèces
- Audit de projet
- Révision intermédiaire du compte d'Etat 2013; subventions
- Vérification des comptes 2012

Office fédéral du développement territorial

- Développement des projets d'infrastructure

Audits au niveau des offices, audits interdépartementaux

- Audit transversal sur la sécurité informatique (3^e partie)

Fondations, établissements, fonds et organisations spéciales

Fondation des immeubles pour les organisations internationales, Genève

- Révision des comptes 2012
- Révision intermédiaire des comptes 2013

Fondation Marcel Benoist

- Révision des comptes 2012

Fondation pro Arte

- Révision des comptes 2012

Pro Helvetia

- Révision des comptes 2012

Fondation Assurer l'avenir des gens du voyage suisses

- Révision des comptes 2012

Organe d'accréditation et d'assurance qualité des hautes écoles suisses

- Révision des comptes 2012

Conférence des recteurs des universités suisses

- Révision des comptes 2012
- Révision de la contribution de la Suisse à l'élargissement de l'UE
- Audit des mesures de transition liées à la LEHE

Centre suisse de coordination pour la recherche en éducation, Aarau

- Révision des comptes 2012

Conférence universitaire suisse, Berne

- Révision des comptes 2012

Fonds national suisse

- Révision des comptes 2012
- Révision intermédiaire des comptes 2013

Domaine des EPF

- Révision des comptes 2012
- Audits des acquisitions, en collaboration avec le service de révision interne du Conseil des EPF

Conseil des EPF

- Révision des comptes 2012
- Révision intermédiaire des comptes 2013
- Examen concernant l'efficacité de l'audit interne du Conseil des EPF

Ecole polytechnique fédérale de Zurich

- Révision des comptes 2012
- Révision intermédiaire des comptes 2013
- Audit concernant la gestion des bâtiments, notamment le nettoyage

Ecole polytechnique fédérale de Lausanne

- Révision des comptes 2012
- Révision intermédiaire des comptes 2013
- Effets du développement du PPP sur le budget de l'EPFL et état de la mise en œuvre des recommandations formulées lors des derniers audits de construction

Institut fédéral de recherches sur la forêt, la neige et le paysage

- Révision des comptes 2012
- Révision intermédiaire des comptes 2013

Laboratoire fédéral d'essai des matériaux et de recherche

- Révision des comptes 2012
- Révision intermédiaire des comptes 2013

Institut fédéral pour l'aménagement, l'épuration et la protection des eaux

- Révision des comptes 2012
- Révision intermédiaire des comptes 2013

Institut Paul Scherrer

- Révision des comptes 2012
- Révision intermédiaire des comptes 2013

Swissmedic

- Révision des comptes 2012 conformément à l'art. 74, let. a, LPT_H
- Révision des comptes 2012 conformément à l'art. 74, let. b et c, LPT_H
- Révision intermédiaire des comptes 2013 conformément à l'art. 74, let. a, LPT_H

Institut fédéral de la propriété intellectuelle

- Révision des comptes 2012/2013
- Révision intermédiaire des comptes 2012/2013
- Technical Assistance in the field of intellectual property rights - décomptes 2012 concernant les projets «Serbie», «Swiss-Lao», «Ghana», «Bangladesh» et «Indonésie»

Institut fédéral de métrologie (METAS)

- Révision intermédiaire des comptes 2013

Fonds social pour la défense et la protection de la population

- Révision des comptes 2012

Autorité de surveillance en matière de révision

- Révision des comptes 2012
- Forum international des régulateurs de l'audit (IFIAR): révision des comptes 2012

Fonds de compensation AVS/AI/APG

- Révision des comptes 2012
- Révision intermédiaire des comptes 2013

Régie fédérale des alcools

- Révision des comptes 2012
- Révision intermédiaire des comptes 2013
- Réorganisation concernant le transfert à l'AFD

Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA

- Révision des comptes 2012
- Révision intermédiaire des comptes 2013

Conférence suisse de l'informatique

- Révision des comptes 2012

Fondation Parc national suisse

- Révision des comptes 2012

Fonds de compensation de l'assurance-chômage

- Révision des comptes 2012, y compris décompte des cotisations AVS
- Audit de la coordination des fonctions d'assurance en matière d'AC
- Evaluation des mesures d'occupation de l'assurance-chômage

Fonds pour les grands projets ferroviaires

- Révision des comptes 2012

Nouvelle ligne ferroviaire à travers les Alpes

- Evaluation du rapport 2012
- AlpTransit: évaluation des rapports des instances de contrôle NLFA et des documents de la DSN
- Coordination des instances de contrôle

Fonds d'infrastructure pour le trafic d'agglomération et le réseau des routes nationales

- Révision des comptes 2012

Fonds suisse pour le paysage

- Révision des comptes 2012

Fonds en faveur de la recherche sur la forêt et le bois

- Révision des comptes 2012

Swiss Investment Fund for Emerging Markets

- Audit concernant la surveillance du SECO et la gestion financière du SIFEM SA nouvellement créé

Suisse Tourisme

- Audit des acquisitions et de l'informatique

Société suisse de crédit hôtelier

- Audit auprès de la SCH concernant la surveillance du SECO et l'utilisation correcte et économique des fonds

Identitas SA

- Audit prudentiel concernant l'exécution des mandats délégués

Organisations internationales et coopérations

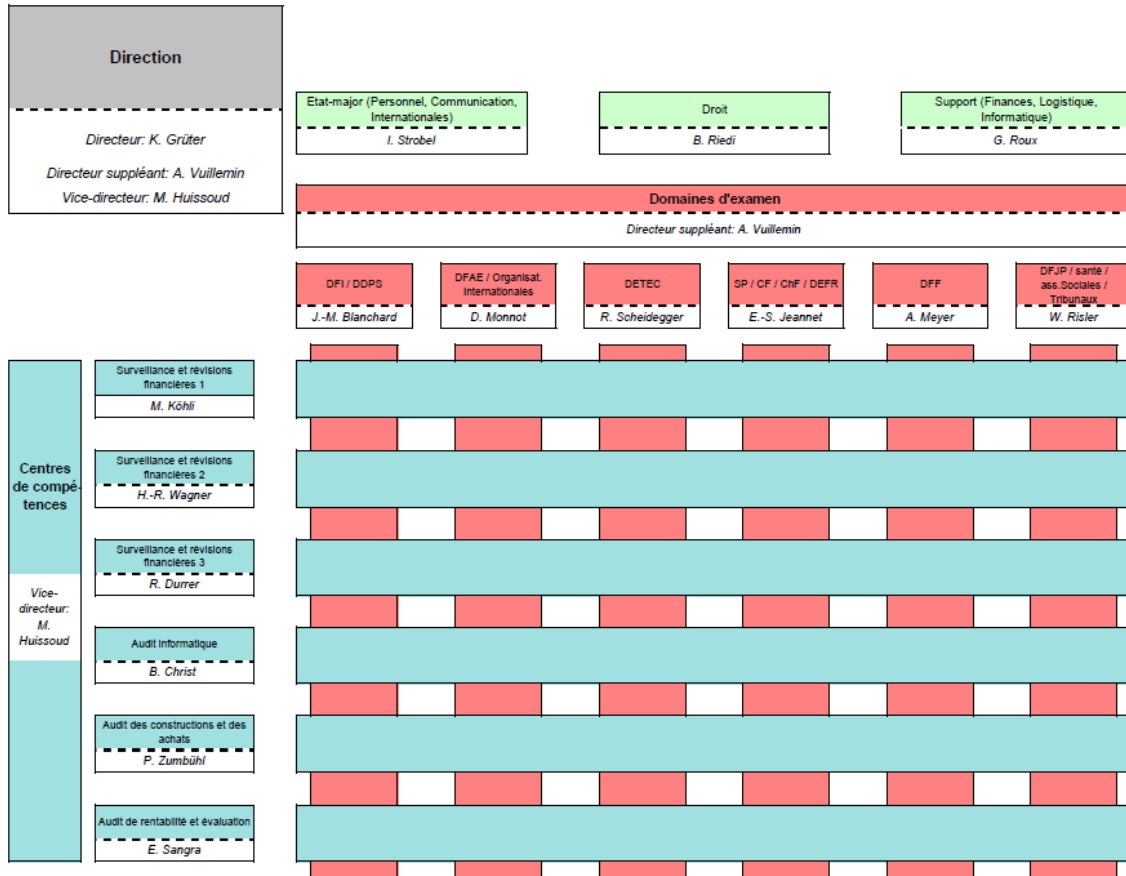
Le CDF exerce plusieurs mandats de révision sur le plan international et exécute plusieurs audits auprès de:

- l'Union Postale Universelle (UPU)
- l'Organisation météorologique mondiale (OMM)
- l'Union internationale pour la protection des obtentions végétales (UPOV)
- l'Union interparlementaire (UIP)
- l'Organisation intergouvernementale pour les transports internationaux ferroviaires (OTIF)
- la régularisation internationale du Rhin de l'embouchure de l'III au lac de Constance
- Projet de coopération entre la Cour des comptes de la République de Slovaquie et le CDF

Programme annuel 2013

Annexe 2

Organigramme



Programme annuel 2013

Annexe 3

Liste des abréviations

A

AC	Assurance-chômage
AFD	Administration fédérale des douanes
AI	Assurance-invalidité
APG	Allocations pour perte de gain
AVS	Assurance-vieillesse et survivants

B

BLS	Berne Lötschberg Simplon
-----	--------------------------

C

CA	Comptabilité analytique
CDF	Contrôle fédéral des finances
CF	Conseil fédéral
CFF	Chemins de fer fédéraux
ChF	Chancellerie fédérale
CNA	Caisse nationale suisse d'assurance en cas d'accidents
CTI	Commission pour la technologie et l'innovation

D

DDC	Direction du développement et de la coopération
DDPS	Département de la défense, de la protection de la population et des sports
DEFR	Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche
DETEC	Département de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication
DFAE	Département fédéral des affaires étrangères
DFF	Département fédéral des finances
DFI	Département fédéral de l'intérieur
DFJP	Département fédéral de justice et police
DSN	Délégation de surveillance de la NLFA

E

EPF	Ecole polytechnique fédérale
EPFL	Ecole polytechnique fédérale de Lausanne
EUROSAI	Organisation des institutions supérieures de contrôle des finances publiques d'Europe

F

FINMA Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers

I

IDF Inspection des finances

IFIAR International Forum of Independent Audit Regulators

INTOSAI Organisation internationale des institutions supérieures de contrôle des finances publiques

ISC Institution supérieure de contrôle des finances publiques

ITGC IT general controls

K

LCF Loi fédérale sur le Contrôle fédéral des finances

LEHE Loi fédérale sur l'aide aux hautes écoles et la coordination dans le domaine suisse des hautes écoles

LIM Loi fédérale sur l'aide aux investissements dans les régions de montagne

LPth Loi sur les produits thérapeutiques

N

NLFA Nouvelle ligne ferroviaire à travers les Alpes

NPR Nouvelle politique régionale

ODM Office fédéral des migrations

OFIT Office fédéral de l'informatique et de la télécommunication

OFSP Office fédéral de la santé publique

ONU Organisation internationale des Nations Unies

P

PPP Partenariat public-privé

S

SCH Société suisse de crédit hôtelier

SCI Système de contrôle interne

SECO Secrétariat d'Etat à l'économie

SEVAL Société suisse d'évaluation

SIFEM Swiss Investment Fund for Emerging Markets

SP Services du Parlement

T

TdCost Solution informatique pour la gestion des coûts de construction

TI Technologies de l'information

TIC Technologies de l'information et de la communication

U

UE

Union européenne